



Formation destinée aux organismes communautaires de Montréal

Les droits humains et les pratiques des organismes communautaires

Choisir une date parmi ces 3 : 26 mars, 13 avril ou 22 avril 2010

Objet de la formation	<ol style="list-style-type: none">1. Identifier la place occupée par les droits humains dans les pratiques de mon groupe2. Voir comment améliorer/renforcer cet aspect de l'intervention de mon groupe3. Identifier les menaces, entraves, empêchements actuellement dans le milieu qui peuvent nuire à une intervention communautaire axée sur l'avancement des droits humains4. Lancer l'idée d'un Rapport social 2011
Groupe cible	<ul style="list-style-type: none">• Les organismes communautaires qui offrent des services au quotidien• Organismes de secteurs diversifiés
Nombre de places par session	Environ 20 personnes
Dates et lieux de la formation	Université du Québec à Montréal Pavillon Hubert-Aquin <ul style="list-style-type: none">• 26 mars : salle A-1340• 13 avril : salle A-1715• 22 avril : salle A-1715

Durée de la formation	1 journée : 9h30 à 15h30
Formateur/ trice	<ul style="list-style-type: none"> • Lucie Lamarche - 26 mars • Georges leBel - 13 avril • Georges leBel - 22 avril
Coût	<p>La formation est gratuite</p> <p>Les participants pourront dîner à la cafétéria de l'UQAM à leurs frais</p>
Outil fourni sur place	Guide-questionnaire

Inscription

Pour vous inscrire, simplement envoyer un courriel à Sylvie Gagnon sgagnon@liguedesdroits.ca et indiquer votre **nom**, votre **organisme**, votre numéro de **téléphone** et le **choix d'une date**, au plus tard une semaine avant la date de la formation. Vous recevrez par courriel, la confirmation de votre inscription.



Formation destinée aux organismes communautaires de Montréal

Les droits humains et les pratiques des organismes communautaires

Contexte

Considérés dans leur ensemble, les droits humains imposent des exigences dans l'organisation de la société : ils sont porteurs d'un projet de société fondé sur l'égalité, la liberté et la solidarité. Ils définissent également ce qu'un individu est en droit de réclamer avant tout de l'État, mais aussi des autres composantes de la société.

Dans un contexte où l'État se déresponsabilise de ses obligations à l'égard des droits économiques et sociaux, comme en fait foi la démarche de définition d'un deuxième plan de lutte à la pauvreté, ou encore, comme l'a démontré la réorganisation des services de santé et des services sociaux et la *Politique gouvernementale en matière d'action communautaire*, les services publics et la mise en œuvre des programmes sociaux sont de plus en plus confiés en sous-traitance aux secteurs privé et communautaire.

Ces nouvelles orientations redéfinissent les rapports entre organismes communautaires et État, mais aussi entre citoyen-ne-s et État ainsi qu'entre citoyen-ne-s et organismes communautaires. Ceux-ci, lorsqu'ils conviennent de rendre les services qui relèvent de la responsabilité gouvernementale, deviennent en quelque sorte l'interface entre l'État et les citoyen-ne-s.

Dans ce contexte, quelles sont les obligations à l'égard des droits humains qui continuent de relever de l'État ? Quelles sont les obligations à l'égard des droits humains qui relèvent des organismes communautaires ? Quel est l'impact de cette modification du rôle des organismes communautaires sur leurs relations avec les personnes qu'ils rejoignent ?

La formation offerte ainsi que le guide/questionnaire, réalisé par la Ligue des droits et libertés en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM (SAC /UQAM)², proposent des pistes d'analyse et de réflexion aux organismes communautaires sur ces questions. La démarche proposée fait suite à une tournée réalisée auprès de représentants de 55 groupes-témoins dans plusieurs régions du Québec qui ont agi comme «focus group», pour mieux cibler la formation. Ces observations nous ont fait comprendre que la perspective de réalisation des droits humains n'est pas celle qui semble caractériser actuellement l'intervention de plusieurs organismes du mouvement communautaire.

La Ligue souhaite, par cette formation très concrète, offrir un moment d'analyse et de réflexion favorisant au sein des organismes communautaires, une sensibilisation au respect des droits humains dans leurs pratiques au quotidien.